N° 170. Lundi 18 et Mardi 19 Juillet 1842. 13me Année.

# JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

| | La Haye. | Provinces. |
|---|---|---|
| Pour un an. | 26 fl. | 30 fl. |
| » six mois. | 14 » | 16 » |
| » trois mois | 7 » | 8 » |

BUREAUX A LA HAYE.
*Petit Marché-aux-Herbes*, N° 370.

PRIX DES INSERTIONS.
Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre compris et 10 cts. par ligne en-sus.

### La Haye, 18 Juillet.

Le gouvernement a adressé, il y a quelques jours, aux autorités du Limbourg l'ordre d'expulser, hors du territoire, un étranger qui s'y était établi.

Là-dessus grande alarme parmi un petit nombre de libéraux *quand même* : manifeste dans le *Journal du Limbourg* ; déclaration de guerre dans l'*Arnhemsche Courant* ; protestation dans le *Handelsblad* ; en un mot, accusation formelle contre le gouvernement d'avoir violé l'Art. 4 de la Loi Fondamentale.

Comment, de ce que la Constitution accorde aux étrangers qui se trouvent parmi nous, la même protection quant à leur personne et leurs biens, que celle dont jouissent les régnicoles, il s'en suivrait que l'étranger, par le seul fait de sa présence sur notre territoire, serait soustrait à la surveillance de l'état, qui n'aurait plus le droit de l'en expulser, ou de faire dépendre son admission de telles conditions que l'intérêt public exige? Mais les conséquences d'un pareil ordre, ou plutôt, d'un tel désordre de choses, seraient si absurdes, si contraires à tout ce qui constitue une bonne organisation sociale qu'il suffit d'y réfléchir un instant pour se convaincre de la fausseté de l'interprétation à laquelle on veut soumettre notre Loi Fondamentale.

Certes, l'étranger, aussi long-temps qu'il se trouve parmi nous, peut invoquer la protection de nos lois et de nos tribunaux, de même que les régnicoles. C'est là un devoir d'hospitalité, d'humanité, aussi ancien que notre État, aussi conforme aux intérêts d'un pays commerçant qu'en harmonie avec nos mœurs. Mais les rédacteurs de notre Code de droit public, en y prescrivant surabondamment l'accomplissement de ce devoir, auraient-ils entendu désarmer la société, et la priver du premier, du plus essentiel des droits, de l'État, comme du père de famille, de celui d'être maître chez soi? En vérité, il faut que le besoin de critiquer tout ce qui émane de l'autorité rende les hommes bien aveugles, pour leur faire soutenir de bonne foi une thèse que le simple bon sens réprouverait, alors même qu'elle ne blesserait pas toutes les notions du droit politique.

Cette question, qui n'en est jamais une quand les passions ne s'en mêlent pas, a été trop souvent débattue, pour que nous ayons besoin d'en faire aujourd'hui l'objet d'une nouvelle discussion (1). Il suffit de se rappeler, qu'une pratique non interrompue de plus d'un quart de siècle, appuyée et corroborée par l'assentiment constant de la grande majorité des Etats-Généraux, a si bien fixé aujourd'hui le véritable sens de l'Art. 4 de la Constitution, qu'il ne peut plus s'élever le moindre doute à ce sujet dans l'esprit de tout homme de sens et non préoccupé par des considérations politiques étrangères à la question. Kemper, au nom duquel se réveille le souvenir de tant d'idées nobles et libérales dont il fut le représentant le plus ardent; Van Sytsama, Van Dam van Isselt, De Jong, Schimmelpenninck van der Oye et tant d'autres dont on ne saurait méconnaître ni la générosité du cœur, ni l'esprit éclairé, tous ont professé cette doctrine que le gouvernement est dans la plénitude de son droit, lorsqu'il expulse du pays l'étranger dont la présence lui parait nuisible au pays, et qui ne peut invoquer que cette seule présence pour appuyer sa pretention de continuer à séjourner parmi nous.

Du reste, le gouvernement, et tous les bons citoyens lui en sauront gré, ne s'est pas laissé détourner de la marche que l'intérêt public lui prescrivait, par le bruit de deux ou trois feuilles. L'individu dont il s'agit est bien et dûment expulsé, et nous avons trop bonne opinion de la fermeté du Pouvoir, pour croire que le mouvement que certaines personnes de Maestricht se donnent, là-bas comme ici, en faveur de cet étranger, lui fasse jamais remettre le pied sur notre territoire.

(1) Le journal hollandais *Het Nederlandsch Nieuwsblad*, qui paraît en cette résidence depuis quelques semaines, l'a longuement traitée dans ses numéros 13, 14 et 15. Nous y renvoyons ceux de nos lecteurs qui pourraient encore nourrir des doutes à ce sujet.

---

L'impression produite ici par la mort du duc d'Orléans a été d'autant plus vive, d'autant plus profonde, que chacun avait encore gardé le souvenir de la visite que cet infortuné prince avait récemment rendue à notre Roi, lors de son dernier séjour à Luxembourg, et de l'accueil si cordial que S. M. avait fait à l'héritier du trône de France, dans cette intéressante entrevue, où le jeune guerrier, déjà signalé par sa bravoure, avait été admis à serrer la main d'un illustre capitaine.

Quand un jeune prince, l'espoir de toute une nation, qui déjà avait su inspirer aux amis de la royauté constitutionnelle une si haute idée de ses talens et de sa prudence, vient à perdre tout-à-coup la vie d'une manière imprévue, et dans les circonstances les plus propres à émouvoir les cœurs, qui pourrait refuser ses vives sympathies à ceux qui souffrent, à ceux qui pleurent? Qui pourrait se défendre de cet étonnement douloureux que provoquent toujours les calamités publiques? Aussi, nous le répétons, l'impression chez nous a-t-elle été vive, profonde et générale; et les sentimens religieux du pays ont reconnu, dans ce terrible événement, un de ces coups retentissans, imprévus, dont la Providence frappe les hommes pour leur rappeler la fragilité des choses humaines, et leur apprendre à courber la tête avec résignation sous la main puissante qui, lorsque sa sagesse le juge à propos, brise ce qu'elle a construit et recompose ce qu'elle a brisé.

La perte à jamais regrettable que la France et la dynastie de Louis-Philippe viennent de faire dans la personne du duc d'Orleans et que tous les gens de cœur déplorent, devrait sans doute fortement préoccuper aujourd'hui tous les hommes, amis de l'ordre et de la paix; mais l'Europe entière a confiance dans l'énergique volonté du souverain qui gouverne la France et qui a élevé jusqu'au génie l'art de conjurer les discordes civiles. Un grand coup a pu briser le cœur du père; il n'ébranlera pas l'âme forte du monarque, et répétons ici les paroles de Louis-Philippe, adressées à ses ministres, le lendemain de la catastrophe : « *Le coup est terrible, mais il ne doit pas ébranler notre confiance dans l'avenir. Nous surmonterons toutes les difficultés.* » Il y a dans ces paroles tout un gage de sécurité, tout un avenir de paix. Les calculs dynastiques sont dérangés sans doute; mais, par de sages mesures prises à temps, Louis-Philippe, aidé de tout ce que la France possède d'hommes puissans par l'esprit et par l'influence, rétablira la position de sa dynastie avec les élémens qui lui restent.

---

M. le général-major Nepveu, adjudant du Roi, a été chargé de présenter à S. M. le roi des Français les complimens de condoléance de S. M. sur la déplorable mort de S. A. R. le duc d'Orleans. M. Nepveu a quitté, hier au matin, cette résidence pour se rendre à Paris et y accomplir sa triste mission.

---

S. M., par arrêté du 16 de ce mois, a nommé gouverneur-général de nos possessions aux Indes-Occidentales M. B. J. Elias, actuellement secrétaire-général du ministère des colonies.

---

S. M., par arrêté du 14 de ce mois, a nommé près du corps des ingénieurs du *Waterstaat:*

Ingénieurs en chef de 2e classe, les ingénieurs ordinaires de 1re classe A. de Geus et J. W. Conrad;

Ingénieurs ordinaires de 1re classe, les ingénieurs de 2e classe D. J. Storm Buysing et J. G. van Gendt;

Ingénieurs ordinaires de 2e classe, les aspirans B. P. G. van Diggelen et A. B. Mentz;

Aspirans-ingénieurs, les cadets du *Waterstaat*. près de l'Académie royale militaire, MM. J. G. W. Fynje, J. Strootman, A. C. Reuther, et A. A. J. Ledeboer;

S. M. a encore accordé aux ingénieurs ordinaires de 1re classe K. Schraver et G. J. Dibbets le rang titulaire d'ingénieur en chef du *Waterstaat*.

---

Des lettres particulières de St.-Pétersbourg, sous la date du 28 juin, publiées par le *Rotterdamsche Courant*, font mention de la courtoisie avec laquelle les états-majors des frégates néerlandaises sont admis à visiter les établissemens publics,

---

## FEUILLETON.

### LES MYSTÈRES DE PARIS.(1)

Ier PARTIE. — CHAP. VI.

### Tom et Sarah.

Les deux personnages qui venaient d'entrer dans le tapis-franc appartenaient à une classe beaucoup plus élevée que celle des habitués de cette taverne.

L'un, grand, élancé, avait les cheveux presque blancs; les sourcils et les favoris noirs, une figure osseuse et brune, l'air dur, sévère; à son chapeau rond on voyait un crêpe; sa longue redingote noire se boutonnait jusqu'au cou; il portait, pardessus son pantalon de drap gris collant, des bottes autrefois appelées à la *Suwarow*.

Son compagnon, de très-petite taille, aussi vêtu de deuil, était pâle et beau. Ses longs cheveux, ses sourcils et ses yeux d'un noir foncé, faisaient ressortir la blancheur matte de son visage; à sa démarche, à sa taille, à la délicatesse de ses traits, il était facile de reconnaître dans ce personnage une femme déguisée en homme.

— Tom, demandez à boire, et interrogez ces gens-là sur *lui*, — dit Sarah, parlant toujours anglais.

— Oui, Sarah, — répondit l'homme à cheveux blancs et à sourcils noirs. S'asseyant à une table pendant que Sarah s'essuyait le front, il dit à l'Ogresse en très bon français, et presque sans aucun accent :

— Madame, faites-nous donner quelque chose à boire, s'il vous plaît.

L'entrée de ces deux personnes dans le tapis-franc avait vivement excité l'attention; leur costume, leurs manières, annonçaient qu'ils ne fréquentaient jamais ces ignobles tavernes, et à leur physionomie inquiète, affairée, on devinait que des motifs importans les amenaient dans ce quartier.

Le Chourineur, le Maître-d'Ecole el la Chouette les considéraient avec une avide curiosité.

La Goualeuse, épouvantée de sa rencontre avec la Borgnesse, redoutant les menaces du Maître-d'Ecole qui voulait l'emmener avec lui, profita de l'inattention de ces deux misérables, se glissa par la porte restée entr'ouverte et sortit du cabaret.

Le Chourineur et le Maître-d'Ecole, dans leur position respective, n'avaient aucun intérêt à élever de nouvelles rixes.

Surprise de l'apparition d'hôtes si nouveaux, l'Ogresse partageait l'attention générale. Tom lui dit une seconde fois avec impatience;

— Nous vous avons demandé quelque chose à boire, Madame; ayez la bonté de nous servir.

La mère Ponisse, flattée de cette courtoisie, se leva de son comptoir, vint gracieusement s'appuyer à la table de Tom, et lui dit :

— Voulez-vous un litre de vin ou une bouteille cachetée?

— Donnez-nous une bouteille de vin, des verres et de l'eau.

L'Ogresse servit; Tom lui jeta cent sous, et, refusant la monnaie qu'elle voulait lui rendre :

— Gardez cela pour vous, notre hôtesse, et acceptez un verre de vin avec nous.

— Vous êtes bien honnête, monsieur, — dit la mère Ponisse, en regardant Tom avec plus d'étonnement que de reconnaissance.

— Mais dites-moi, — reprit celui-ci, — nous avions donné rendez-vous à un de nos camarades dans un cabaret de cette rue; nous nous sommes peut-être trompés,

— C'est ici *le Lapin-blanc*, pour vous servir, monsieur.

— C'est bien cela, — dit Tom en faisant un signe d'intelligence à Sarah. — Oui, c'est bien au Lapin-blanc qu'il devait nous attendre...

— Et il n'y a pas deux Lapins-blancs dans la rue, je m'en vante... — dit orgueilleusement l'Ogresse. — Mais comment était-il votre camarade?

— Grand et mince, cheveux et moustache châtain-clair, — dit Tom.

— Attendez donc, attendez-donc... c'est mon homme de tout-à-l'heure... un charbonnier d'une très-grande taille est venu le chercher, et ils sont partis ensemble

— Ce sont eux, — dit Tom.

— Et ils étaient seuls ici? — demanda Sarah.

— C'est-à-dire le charbonnier n'est venu qu'un moment; votre autre camarade a soupé ici avec la Goualeuse et le Chourineur; — et du regard l'Ogresse désigna celui des convives de Rodolphe qui était resté dans le cabaret.

Tom et Sarah se retournèrent vers le Chourineur.

Après quelques minutes d'examen, Sarah dit en anglais à son compagnon :

— Connaissez-vous cet homme?

— Non. Karl avait perdu les traces de Rodolphe à l'entree de ces rues obscures. Voyant Murph, déguisé en charbonnier, rôder autour de ce cabaret et venir sans cesse regarder au travers des vitres, il s'est douté de quelque chose et il est venu nous avertir.....

Pendant cette conversation tenue à voix basse et en langue étrangère, le Maître-d'Ecole disait tout bas à la Chouette en regardant Tom et Sarah :

— Le grand maigre a dégaîné cent sous à l'Ogresse. Il est bientôt minuit; il pleut, il vente; quand ils vont sortir, nous les suivrons; j'étourdirai le grand et je lui prendrai son argent. Il est avec une femme, il n'osera pas souffler.

— Si le petit crie à la garde, j'ai mon vitriol dans ma poche, je lui casserai la bouteille sur la figure, — dit la Borgnesse; — il faut toujours donner à boire aux enfans pour les empêcher de crier. — Puis elle ajouta : — Dis donc, Fourline, la première fois que nous trouverons la Pégriotte, faudra l'emmener d'*autor* (2). Une fois que nous la tiendrons chez nous, nous lui frotterons le museau avec mon vitriol; ça fait qu'elle ne fera plus la fière avec sa jolie frimousse...

— Tiens, la Chouette, je finirai par t'épouser, — dit le Maître-d'Ecole; — tu n'as pas ta pareille pour l'adresse et pour le courage... La nuit du marchand de bœufs... je t'ai jugée; j'ai dit : Voilà ma femme, elle travaillera mieux qu'un homme.

Après avoir réfléchi un moment, Sarah dit à Tom en lui indiquant le Chourineur :

Si nous interrogions cet homme sur Rodolphe, peut-être saurions-nous ce qui l'amène ici?

— Essayons, — dit Tom. Puis, s'adressant au Chourineur : — Camarade, nous devions retrouver dans ce cabaret un de nos amis; il a soupé avec vous : puisque vous le connaissez, dites-nous si vous savez où il est allé?

— Je le connais parce qu'il m'a rincé, il y a deux heures, en défendant la Goualeuse.

— Et vous ne l'aviez jamais vu?

— Jamais... Nous nous sommes rencontrés dans l'allée de la maison de Bras-Rouge.

— L'hôtesse! encore une bouteille cachetée, et du meilleur, — dit Tom.

Sarah et lui avaient à peine trempé leurs lèvres dans leurs verres encore pleins; la mère Ponisse, pour faire honneur sans doute à sa propre cave, avait plusieurs fois vidé le sien.

— Et vous nous servirez sur la table de Monsieur, s'il veut bien le permettre, — ajouta Tom en allant se mettre avec Sarah à côté du Chourineur, aussi étonné que flatté de cette politesse.

Le Maître-d'Ecole et la Chouette causaient toujours à voix basse de leurs sinistres projets.

La bouteille servie, Tom et Sarah, attablés avec le Chourineur et l'Ogresse, qui avait regardé une seconde invitation comme superflue, l'entretien continua :

— Vous nous disiez donc, mon brave, que vous aviez rencontré notre camarade Rodolphe dans la maison de Bras-Rouge? — dit Tom en trinquant avec le Chourineur.

— Oui, mon brave, — répondit celui-ci, en vidant lestement son verre.

— Voilà un singulier nom... Bras-Rouge? Qu'est-ce que c'est que Bras-Rouge?

(1) Voir *Journal de La Haye*, Nos. 164, 165, 166, 167, 168 et celui d'hier.

(2) D'autorité.

les bâtimens de l'état, les églises, etc., de la capitale de la Russie. Le palais d'hiver avait particulièrement excité l'admiration de nos officiers; on attribue à un ordre de l'empereur l'accueil flatteur qu'ils reçoivent partout où ils se présentent.

On assure que S. M. l'empereur de Russie a confié à S. A. R. le prince Henri des Pays-Bas le commandement du vaisseau de ligne russe *Azof*, et que S. A. R. serait installée, au premier jour, par l'empereur en personne.

---

Par arrêté du 10 de ce mois, S. M. a nommé membre de la Chambre de Commerce à Zwolle M. A. Jacobs, en remplacement de M. A. van Sonsbeek, qui n'avait pas accepté les fonctions qui lui avaient été confiées par arrêté du 26 mai dernier; et membre de la Chambre de Commerce de Deventer M. L. C. Dull, en remplacement de M. H. Bussemaker, décédé avant son installation.

---

On écrit de Copenhague au *Staats-Courant* que, pendant le premier semestre de cette année, 179 navires néerlandais ont passé le canal de Sleeswich-Holstein, ce qui fait 10 de moins que pendant le premier semestre de 1841. Ces navires étaient chargés de ferrailles, de colzat, d'orge, de pois, de tuiles, de froment, de seigle, de bois, de potterie, de bois de teinture, de sucre, de pierres, de sarrasin, de fer, de tabac, de peaux et de collis divers; quelques-uns étaient sur lest.

---

On écrit de Luxembourg, le 3 juillet:

«Les officiers prussiens qui se sont rendus à l'invitation que leur avait faite le corps des officiers de Metz, d'assister à un bal donné en l'honneur du duc d'Orléans, ne sauraient assez se louer de la prévenance avec laquelle ils ont été accueillis et traités par leurs camarades français durant leur séjour à Metz, bienveillance dont le prince avait lieu-même donné le premier l'exemple.»

---

## Nouveaux détails sur la mort de Mgr. le duc d'Orléans.

M. le docteur Pasquier, assisté des médecins et chirurgiens de la maison du roi, a procédé le 15 à l'embaumement du corps du prince royal. L'opération a commencé le matin à 8 heures et n'était pas encore terminée le soir à 3 heures et demie; il est vraisemblable qu'elle ne le sera que dans la soirée. Nous savons qu'avant de procéder à l'embaumement, les hommes de l'art ont dû s'assurer, par ordre du roi, quelle était la cause déterminante de la mort du prince.

Aussitôt après l'embaumement, les restes de Mgr le duc d'Orléans seront exposés sur un lit de parade dressé au milieu d'une chapelle ardente, éclairée de mille bougies. On prendra toutes les mesures d'ordre pour que la population soit admise à voir le corps du Prince.

La dépouille mortelle de S. A. R. sera transférée, dit-on, aux Tuileries, vers le 26 de ce mois et exposée dans la salle du Trône, jusqu'à l'époque des funérailles qui auront lieu dans la métropole de Paris.

En attendant, le chapitre royal de Saint-Denis est chargé de l'office divin dans la chapelle du palais de Neuilly où le prince est resté exposé jusqu'à ce matin sur le lit qui avait servi à le transporter de la chétive maison où il a rendu le dernier soupir. Les chanoines de Saint-Denis sont assistés des clergés de Saint-Germain-l'Auxerrois, de Saint-Roch et de Neuilly. Quatre chanoines et trois prêtres de chacune des trois paroisses sont constamment auprès du corps. Pendant toute la matinée jusqu'à une heure, on dit des messes basses. A une heure on dit vêpres et on les répète jusqu'à la nuit. Pendant la nuit on psalmodie les matines.

Toute la famille royale a assisté, ces jours derniers, à la messe de 8 heures, ainsi que tout le château. Le roi est revenu plusieurs fois dans la journée d'hier à la chapelle, chaque fois, après s'être prosterné et avoir prié, il a tiré les draperies qui couvrent le corps de son fils; il l'a contemplé avec attendrissement et s'est retiré, en versant des larmes et après avoir jeté de l'eau bénite.

Le roi ne permet pas à la reine de s'approcher du corps du prince; car à la vue de sa dépouille elle est déjà tombée dans un profond évanouissement. Néanmoins, la reine se rend plusieurs fois par jour dans la chapelle pour prier. — MM. les archevèques de Paris, d'Avignon, MM. les évêques de Versailles, d'Evreux, de Beauvais et de Tulle sont allés de nouveau, cette après-midi, s'informer des nouvelles de LL. MM. — M. l'ambassadeur de Russie s'y est aussi rendu. — LL. MM. ne reçoivent que les ministres, M. le chancelier Pasquier et M. le duc de Cazes.

Le 14, à 9 heures du matin, le roi, la reine, Mme la princesse Adélaïde, le duc d'Aumale et le duc de Montpensier ont assisté à la messe, qui a été célébrée dans la chapelle du château, en présence du lit funèbre où le corps de M. le duc d'Orléans est encore exposé. La chapelle a été transformée en chapelle ardente, où des prêtres récitent sans interruption, nuit et jour, les prières des morts, et où veillent, à tour de rôle, les officiers d'ordonnance de S. M. et des princes.

Après la messe, le roi et sa famille sont rentrés dans leurs appartemens, où les ministres ont seuls pénétré.

Dans la journée, M. le président du conseil et les ministres sont venus collectivement chez S. M. où un conseil a été tenu de midi et demi à deux heures. L'attitude du roi a été constamment admirable de fermeté, de résignation et de noblesse. S. M. a traité les affaires de l'état avec cette lucidité, ce grand sens et ce sang-froid merveilleux qui ne lui ont fait défaut dans aucune des plus cruelles épreuves de son règne. Les angoisses du père sont profondes; elles se taisent devant les devoirs du roi.

Le matin S. M. a donné ordre qu'un appartement fût préparé au château de Neuilly, pour y recevoir Mad. la duchesse d'Orléans et les princes ses fils, qui ne retourneront plus à Villers. LL. AA. RR. le comte de Paris et le duc de Chartres étaient attendus ce soir au château où M. de Boismilon devait les ramener.

A midi, M. le duc d'Aumale s'est rendu de nouveau au pavillon Marsan dans l'appartement du prince royal où S. A. R. a présidé au classement des papiers du prince défunt et à l'apposition des scellés.

Dans la journée, LL. MM. ont reçu par voie télégraphique des nouvelles de M. le duc de Nemours, qui, de son côté, avait connu par le télégraphe, étant à Nancy, l'affreux événement qui vient de frapper la famille royale. Le prince annonçait qu'il se mettait en route immédiatement pour Plombières, où l'on calcule qu'il aura pu arriver avant les premières nouvelles de Paris. La dépêche du prince est de 10 heures du matin. Ainsi il n'est que très-probable que Mme la duchesse d'Orléans connait en ce moment l'horrible catastrophe du 10 juillet, qu'elle est en route pour revenir à Paris, et qu'elle rejoindra les princesses, ses augustes sœurs entre Plombières et Epinal. S. A. R. est attendue dans la nuit de demain.

Il est à craindre que M. le prince de Joinville n'apprenne que fort tard le malheur de sa famille et qu'il ne puisse se rendre immédiatement à l'appel du roi. En effet, l'escadre de l'amiral Hugon a dû appareiller aujourd'hui de la baie de Naples, pour se rendre dans les eaux de Smyrne.

Ce soir, et pendant toute la journée, une file non interrompue de voitures a couvert la route de Neuilly. L'affluence des visiteurs a été immense au château. LL. MM. n'ont pas reçu; mais on s'inscrivait à la porte du palais.

M. Laffitte et Odillon-Barrot sont venus, dans l'après-midi savoir des nouvelles de LL. MM. M. Dupin aîné s'est présenté ce soir.

Presque toutes les voitures passaient par l'avenue qui conduit au chemin de la Révolte, et s'arrêtaient sur le lieu de la catastrophe, où vers huit heures du soir la foule était considérable.

---

Le *Journal des Débats* ajoute les détails suivans à ceux qu'il a déjà donnés, et que nous avons reproduits dans notre numéro du 17, sur le déplorable accident qui a si cruellement frappé la famille royale et la France:

«Le prince royal était parti des Tuileries dans la voiture dont nous avons donné hier la description minutieuse, et il est si peu vrai que l'emportement des chevaux eût résulté du dérangement d'une caisse de l'avant-train, que cette voiture n'a aucune espèce de caisse de ce genre. L'avant-train était dans un état parfait de conservation, et la voiture avait été visitée le matin même, comme on prenait soin de le faire chaque fois que S. A. R. devait s'en servir. Les chevaux ne se sont vraisemblablement pas emportés tout-à-coup, comme cela aurait eu lieu à la suite d'un choc soudain, Mais voici ce qui est arrivé: M. le Duc d'Orléans avait l'habitude, quand il revenait de Paris, de prendre l'avenue qui est perpendiculaire à la porte Maillot et qui est tristement célèbre aujourd'hui. Le prince suivait ordinairement cette route, parce qu'elle conduit plus directement à Villiers où était la résidence de S. A. R., il entrait alors dans le grand parc de Neuilly par la grille qui fait face à cette avenue.

»Mais le 13 juillet, quand le prince royal arriva de Paris, comme il se rendait chez le roi, il devait se diriger par la route transversalle qui va de la porte Maillot, en traversant Sablonville, jusqu'à la vieille route de Neuilly, et de là jusqu'à l'entrée d'honneur du parc. Cependant les chevaux, échauffés par une marche assez rapide depuis le départ des Tuileries, avaient commencé à s'animer outre mesure au moment où le prince arrivait devant la porte Maillot. Déjà, le postillon ne les maîtrisait plus qu'avec peine, quoique son porteur eût seul pris le galop, et, naturellement, entre les deux routes, l'une perpendiculaire, l'autre diagonale, qui s'offraient à eux, ils prirent celle qu'ils avaient l'habitude de suivre; et à ce moment, comme cela arrive souvent aux chevaux qui sentent les approches de leur écurie, leur vitesse augmenta. Le porteur donna même quelques ruades dans son palonnais.

»Attaché très-court, ainsi que c'est l'usage, particulièrement dans les atalages à la Daumont, le cheval se sentit gêné, et c'est alors qu'il s'emporta avec une rapidité qui entraîna le cheval sous-main, lequel était resté jusqu'alors fort tranquille. Le prince cria au postillon: «Tu n'es plus maître de tes chevaux? — Non, monseigneur; mais je les dirige encore.» Et en effet, il n'avait perdu ni les arçons, ni les étriers; il tenait vigoureusement les guides, et il pouvait espérer détourner ses chevaux, par la gauche, dans la vieille route de Neuilly, qui lui offrait carrière. «Mais tu ne peux donc pas les retenir?» cria de nouveau S. A. R., qui s'était levée debout dans sa voiture. — «Non, monseigneur.» Alors le prince qui était fort agile et d'une adresse extraordinaire, se confiant dans la solidité et le peu d'élévation de son marche-pied, sauta à pieds joints sur la route, et retomba violemment sur le pavé poussé par la puissance d'impulsion qui de la voiture, s'était communiquée à sa personne. Quelques secondes plus tard, les chevaux se calmaient, la voiture s'arrêtait, et nous avons dit que le postillon était revenu se mettre à la disposition du prince, qu'il trouva étendu sans connaissance au milieu du chemin.

»Que conclure de ce recit? Deux choses. Que le prince prévit, et avec raison, que, si la course des chevaux continuait, il serait impossible de garantir la voiture d'un choc violent à l'approche des fossés et des amas de pierres qui obstruent en ce moment le chemin de la révolte à l'entrée du parc de Neuilly. En second lieu, que S. A. R. ne vit aucun inconvénient sérieux à sauter à bas d'une voiture très-basse et dont le marche-pied est tout près du sol, ce que le prince avait déjà essayé plusieurs fois, et avec succès dans des circonstances à la vérité moins critiques. Telle est la vérité sur cet affreux incident.»

---

Le journal la *Presse* publie, sur la catastrophe qui vient de frapper la France, des observations d'une haute portée, dont nous nous empressons de donner communication à nos lecteurs:

«L'événement du [illegible] tout Paris, nous pouvons même dire à l'heure qu'il est, toute la France. On s'associe aux larmes qu'un coup si cruel fait verser à la famille royale; on se demande avec anxiété quelle sera la portée de cet événement sur l'avenir du pays. C'est seulement sous ce dernier point de vue que la catastrophe d'hier peut tomber dans le domaine de la discussion politique, et que nous en dirons aujourd'hui quelques mots.

»L'épreuve est terrible, mais il faut savoir l'envisager avec sangfroid. Une puissante garantie de stabilité nous a été ravie pour l'avenir: n'y a-t-il aucun moyen d'y suppléer? Voilà la question à examiner.

»Quant à nous, nous pensons que le mal n'est pas irréparable. Sans doute, rien ne remplacera dans la famille royale le jeune prince qui vient d'avoir une fin si lamentable; rien ne comblera le vide que sa mort laisse autour de ce père dont il était l'orgueil et l'espoir. Comme malheur domestique, cette perte n'appelle que de la résignation, si la résignation est possible au milieu de pareilles douleurs. Mais comme malheur public, elle exige quelque chose de plus. Il importe d'en sonder l'étendue sans exagération

---

— Il *pastique* la *maltouze*, — dit négligemment le Chourineur; et il ajouta: Voilà un fameux vin, mère Ponisse!

— C'est pour ça qu'il ne faut pas laisser votre verre vide, mon brave, — reprit Tom, en versant de nouveau à boire au Chourineur.

— A votre santé, — dit celui-ci, — et à celle de votre petit ami... qui enfin... suffit... Si ma tante était un homme, ça serait mon oncle, comme dit le proverbe... Allez donc, farceur!... je m'entends.

Sara rougit imperceptiblement. Tom continue:

— Je n'ai pas bien compris ce que vous m'avez dit sur ce Bras-Rouge. Rodolphe sortait de chez lui, sans doute?

— Je vous ai dit que Bras-Rouge *pastiquait la maltouze.*

Tom regarda le Chourineur avec surprise.

— Qu'est-ce que ça veut dire *pastiquer la mal*..... Comment dites-vous cela?

— *Pastiquer la maltouze!* faire la contrebande, donc. Il paraît que vous ne *dévidez pas le jars?* (3)

— Mon brave, je ne vous comprends plus.

— Je vous dis; Vous ne parlez donc pas argot comme M. Rodolphe?

— Argot? — dit Tom en regardant Sarah d'un air surpris.

— Allons, allons, vous êtes des *sinves* (4)... mais le camarade Rodolphe est un fameux *zig* (5), lui; tout peintre en éventails qu'il est, il m'en remontrerait à moi-même pour l'argot... Eh bien! puisque vous ne parlez pas ce beau langage-là, je vous dis en bon français que Bras-Rouge est contrebandier, je le dis sans traîtrise... car il ne s'en cache pas, il s'en vante au nez des gabelous; mais cherche, et attrappe si tu peux... car Bras-Rouge est malin.

— Eh! qu'est-ce que Rodolphe allait faire chez cet homme? — demanda Sarah.

— Ma foi, monsieur... ou madame, à votre choix, je n'en sais rien de rien, aussi vrai que je bois ce verre de vin. Ce soir, je voulais battre la Goualeuse, j'avais tort, c'était une bonne fille; elle s'enfonce dans l'allée de la maison de Bras-Rouge, je la poursuis... c'était noir comme chez le diable; au lieu d'empoigner la Goualeuse, je tombe sur maître Rodolphe... qui me donne ma paye, et d'une fière force.... oh! oui.. il y avait surtout les coups de poing de la fin... tonnerre! c'était-il bien festonné! Il m'a promis de me montrer ce coup-là...

— Et Bras-Rouge, quel homme est-ce? — demanda Tom. — Quelle espèce de marchandises vend-il?

— Bras-Rouge? dame! il vend tout ce qu'il est défendu de vendre, il fait tout ce qu'il est défendu de faire. Voilà sa partie et son négoce. N'est-ce pas, mère Ponisse?

— Oh! c'est un cadet qui a le fil, — dit l'Ogresse.

— Et il met les gabelous joliment dedans, — repit le Chourineur. — On a descendu plus de vingt fois dans sa cassine; jamais on n'a rien trouvé, pourtant il en sort souvent avec ses ballots.

— C'est malin! — dit l'Ogresse. — On dit qu'il a chez lui une cachette qui descend à un puits qui mène aux catacombes.

— Ça n'empêche pas qu'on ne l'a jamais trouvée, sa cachette; il faudrait démolir sa cassine pour en venir à bout, dit le Chourineur.

— Et quel est le numéro de la maison de Bras-Rouge?

— No 13, rue aux Fèves: Bras-Rouge, marchand de tout ce qu'on veut.... C'est connu dans la Cité, — dit le Chourineur.

— Je vais écrire cette adresse sur mon carnet; si nous ne retrouvons pas Rodolphe, je tâcherai d'avoir des informations sur lui chez M. Bras-Rouge, — reprit Tom. — Et il inscrivait le nom de la rue et le numéro du contrebandier.

— Et vous pouvez vous vanter d'avoir, dans maître Rodolphe, un ami solide.... — dit le Chourineur, — et bon enfant.... Sans le charbonnier, il allait se donner un coup de peigne avec le Maître-d'Ecole qui est là bas dans son coin avec la Chouette..... Tonnerre! faut que je me tienne à quatre pour ne pas aller l'exterminer, cette vieille sorcière, quand je pense à ce qu'elle a fait à la Goualeuse.... Mais patience... un coup de poing n'est jamais perdu, comme dit c't autre.

— Rodolphe vous a battu? vous devez le haïr? — dit Sarah.

— Moi haïr un homme qui se déplcie comme ça! plus souvent! Au fait, c'est drôle..., Tenez, v'là le Maître-d'Ecole qui m'a battu, et ça me réjouirait de le voir étrangler... M. Rodolphe, qui m'a battu et même plus fort ... c'est tout le contraire: je ne lui veux que du bien. Enfin, il me semble que je me mettrais dans le feu pour lui, et je ne le connais que de ce soir.

— Vous dites ça parce que nous sommes ses amis, mon brave.

— Non, tonnerre! non, foi d'homme!..... Voyez-vous, il a pour lui les coups de poing de la fin.... dont il n'est pas plus fier qu'un enfant; il n'y a pas là à dire... c'est un maître, un maître fini... Et puis il vous dit des mots... des choses qui vous remettent le cœur au ventre; et puis enfin, quand il vous regarde.... il a dans les yeux quelque chose.... Tenez, j'ai été troupier.... avec un chef *pareil*.... Voyez-vous, on mangerait la lune et les étoiles.

Tom et Sarah se regardèrent en silence.

— Cette incroyable puissance de domination le suivrait-elle donc partout et toujours? — dit amèrement Sarah.

— Oui.., jusqu'à ce que nous ayons conjuré le charme... — reprit Tom.

— Oui, et, quoi qu'il arrive, il le faut, il le faut, — dit Sarah, en passant sa main sur son front comme pour chasser un souvenir pénible.

Minuit sonna à l'Hôtel-de-Ville.

Le quinquet de la taverne ne jetait plus qu'une lueur douteuse.

A l'exception du Chourineur et de ses deux convives, du Maître-d'Ecole et de la Chouette, tous les habitués du tapis-franc s'étaient peu-à-peu retirés.

Le Maître-d'Ecole dit tout bas à la Chouette:

— Nous allons nous cacher dans l'allée en face, nous verrons sortir les *messières* (6), et nous les suivrons. S'ils vont à gauche, nous les attendrons dans le recoin de la rue Saint-Eloi; s'ils vont à droite, nous les attendrons dans les démolitions, du côté de la triperie; il y a là un grand trou; j'ai mon idée.

Et le Maître-d'Ecole et la Chouette se dirigèrent vers la porte.

— Vous ne *pitanchez* donc rien ce soir? — leur dit l'Ogresse.

— Non, mère Ponisse..... Nous étions entrés pour nous mettre à l'abri, — dit le Maître-d'Ecole; et il sortit avec la Chouette.

### CHAPITRE VII.

## La Bourse ou la vie.

Au bruit que fit la porte en se fermant, Tom et Sarah sortirent de leur rêverie; ils se levèrent et remercièrent le Chourineur des renseignemens qu'il leur avait donnés; celui-ci leur inspirait moins de confiance, depuis qu'il avait vulgairement, mais sincèrement exprimé sa grossière admiration pour Rodolphe.

Au moment où le Chourineur sortit, le vent redoublait de violence, la pluie tombait à torrens.

Le Maître-d'Ecole et la Chouette, embusqués dans une allée qui faisait face au tapis-franc, virent le Chourineur s'éloigner du côté de la rue où se trouvait une maison en démolition. Bientôt ses pas, un peu alourdis par ses fréquentes libations de la soirée, se perdirent au milieu des sifflemens du vent et du bruit de la pluie qui fouettait les murailles.

Tom et Sarah sortirent de la taverne malgré la tourmente, et prirent une direction opposée à celle du Chourineur.

— Ils sont *enflaqués* (7), — dit tout bas le Maître-d'Ecole à la Chouette; — débouche ton vitriol, attention!

— Otons nos souliers, ils ne nous entendront pas marcher derrière eux, — dit la Chouette.

— Tu as raison, la Chouette, toujours raison, je n'aurais pas pensé à ça, faisons patte de velours.

Le hideux couple ôta ses chaussures et se glissa dans l'ombre en rasant les maisons....

Grâce à ce stratagème, le bruit des pas de la Chouette et du Maître-d'Ecole furent tellement amortis, qu'ils suivirent Tom et Sarah presqu'à les toucher, sans que ceux-ci les entendissent.

— Heureusement notre fiacre est au coin de la rue, — dit Tom; — car la

(3) Que vous ne parlez pas argot.
(4) Hommes simples.
(5) Camarade.
(6) Les victimes.
(7) Perdus.

comme sans faiblesse, de rechercher s'il n'est aucun moyen d'échapper aux funestes conséquences qu'elle pourrait entrainer. et d'adopter énergiquement ce moyen dès qu'on l'aura trouvé.

» Eh bien! ce moyen, l'opinion publique l'a déjà indiqué. Mêlez-vous à tous ces groupes qui s'entretiennent, sur nos places et sur nos boulevards, du triste événement d'hier; de toutes parts, vous entendrez exprimer cette opinion; que la situation actuelle impose de grands devoirs à la législature qui vient d'être nommée. C'est par l'accord des pouvoirs publics, par l'étroite union de toutes les forces sociales, que la brêche faite à nos institutions peut être réparée. Toute l'énergie qu'on a gaspillée jusqu'ici en tiraillemens parlementaires, en dissensions la plupart du temps puériles, il faut la consacrer désormais à l'œuvre sérieuse et difficile qu'il nous reste à accomplir. Voilà le résumé des opinions et des vœux qui sortent de toutes les bouches, et c'est ici le cas de dire que la voix du peuple est la voix de Dieu.

» Personne, en effet, ne saurait se le dissimuler : le travail de consolidation qui a absorbé les premières années de la monarchie nouvelle, ce travail est en partie à recommencer aujourd'hui. Nous y avons déjà réussi une première fois, au milieu des circonstances les plus critiques, des complications les plus manaçantes. Nous y réussirons encore, pourvu que nous sachions nous élever à la hauteur de la mission qui nous est donnée. La monarchie de 1830 a eté constituée, sous le feu d'une révolution, en face de l'Europe mal disposée et des partis déchaînés. C'était une tâche laborieuse que beaucoup de gens désespéraient de voir mener à bonne fin. Cependant, le but a été atteint en quelques années, à force de vigueur, de persévérance et d'union. La situation présente a des difficultés de moins, mais elle a aussi des avantages de moins. Elle commande donc aux pouvoirs publics les mêmes efforts de patriotisme. Nous n'osons pas espérer que toutes les divisions cesseront dans le sein des Chambres; mais du moins il est à croire que l'immense majorité des hommes dévoués à la dynastie et aux institutions constitutionnelles, échappera à cette sourde décomposition qui la minait depuis trois ou quatre années. Maintenant, il n'y a plus de place pour toutes ces nuances qui flottaient incertaines entre les deux grandes fractions parlementaires, et qui, en donnant ou retirant tour à tour leur appui, perpétuaient la lutte et l'indécision, le besoin du combat et la faiblesse dans la victoire. Maintenant, il n'est plus possible de se passionner pour ces petites réformes de détail qui ont long-temps divisé des hommes également dévoués, nous en sommes sûrs, au principe de notre gouvernement. C'est ce principe même qu'il s'agit de fortifier aujourd'hui; c'est la durée de ce gouvernement qu'il faut assurer; c'est la confiance en son avenir qu'il importe de rétablir au dehors et au dedans; c'est le fruit de douze années d'efforts, de sagesse et de succès, qu'il est urgent de sauver pour nos enfans et pour nous-mêmes; c'est sa prospérité matérielle et sa grandeur morale que la France nous demande d'arracher aux périls que de funestes dissentimens pourraient seuls créer. Qui voudrait prendre la responsabilité de ces périls? Qui refuserait son concours dans une crise où toutes les existences et tous les intérêts se trouvent engagés?

» Nous sommes convaincus que la cause du gouvernement sortira fortifiée de l'épreuve qui semblait devoir la ruiner. Nous disons la cause du gouvernement, et nous entendons ce mot dans son acception la plus élevée et la plus compréhensive. Il ne s'agit pas ici d'un intérêt de ministère; il s'agit de la monarchie constitutionnelle elle-même. Les hommes qui veulent *conserver* à notre pays la garantie tutélaire de cette institution sont plus nombreux qu'on ne pense. Sous ce rapport, tous les calculs auxquels se livrent les journaux sur le résultat des élections, n'ont plus désormais aucune exactitude. Il n'est plus question, il ne peut plus être question de faire le dénombrement des partisans ou des adversaires de tel ou tel système politique, de tel ou tel homme public. L'horizon s'est élevé et a grandi. Le parti conservateur a une destinée encore plus haute que celle qui lui semblait réservée. Aussi, ce parti va-t-il se grossir de tout ce qu'il y a en France d'esprits honnêtes et sensés. C'est à lui qu'on viendra, parce que, sous l'impression du coup qui nous a frappés, le sentiment et le besoin de la conservation, de la stabilité, de la consolidation, ont pénétré profondément dans les masses. Chacun voudra raffermir le pouvoir, parce que chacun se verra ébranlé dans sa propre position. Ceux qui ne seraient pas conservateurs par instinct, le deviendront par réflexion, et (pourquoi ne pas le dire?) par interêt. Le pays tout entier, se sentant moins garanti, veillera plus sévèrement sur lui-même. Il se sauvera laborieusement, mais il se sauvera! C'est ainsi que les plus grands malheurs, dans les impénétrables desseins de la Providence, ont presque toujours une sorte de compensation.

» Du courage, donc! Les circonstances où nous nous trouvons sont de celles qui fournissent à une nation l'occasion de donner sa mesure. L'Europe va avoir l'œil sur nous. Elle nous a déjà vus sortir heureusement d'épreuves difficiles; mais peut-être a-t-elle besoin d'une dernière expérience pour rester définitivement convaincue que nous sommes de force à surmonter tous les obstacles, et à résister à tous les orages. Donnons-lui cette conviction. Ce ne sera pas seulement pour nous une satisfaction d'amour-propre; ce sera une nouvelle et glorieuse manière d'assurer et d'étendre l'ascendant de la France dans le monde.»

On lit dans une lettre de Berlin, qu'un accident a marqué le voyage à St.-Pétersbourg, de S. A. R, le prince de Prusse. A l'un des premiers relais sur le territoire russe, les chevaux se sont emportés. Le Valet-de-Chambre qui était accouru pour les retenir, a eu la jambe cassée. Il a été transporté au premier village pour recevoir les secours nécessaires.

### Révolution à Haïti.

Par l'*Hibernia*, on a reçu à Liverpool les journaux de New-Yorck, à la date du 24 juin. La seule nouvelle politique de quelque intérêt, qu'ils contiennent, c'est le bruit d'une révolution à Haïti. Le *Philadelphia Journal* contient à cet égard ce qui suit :

« Nous apprenons du capitaine Hill, du brick *William Thatcher*, arrivé ici de Sainte-Croix, qu'il a quitté le 7 juin, que justement avant son départ, il a été informé, par un des citoyens les plus respectables de Sainte-Croix, que des lettres venaient d'être reçues de Saint-Domingue, annonçant l'importante nouvelle qu'une révolution avait eu lieu dans cette île. Le président Boyer avait été déposé, et avait été ou serait mis à mort. Pressé par le départ, le capitaine Hill n'avait pas pris d'autres renseignemens. Cependant il lui paraît bien certain qu'on lui a dit que le président Boyer avait été mis à mort; toutefois, il n'ose l'assurer.»

## EXTÉRIEUR.

**TURQUIE.** — Constantinople, 27 juin. Les relations de la S. Porte avec MM. les représentans des cinq grandes puissances n'ont offert depuis quelque temps aucun incident remarquable, et continuent toujours sur le même pied de bonne harmonie. que ne saurait altérer quelques légères dissidences dans la manière d'envisager la question de la Syrie. On a, du reste, de fortes raisons d'espérer que cette importante question ne tardera pas à être résolue à la satisfaction des parties intéressées; c'est à atteindre ce résultat que le ministère ottoman travaille sans relâche avec un zèle et une ardeur qui ne permettent pas de douter d'un prompt succès.

Le calme signalé depuis quelques jours dans la politique est toujours le même, et rien n'annonce qu'il doive être troublé de sitôt.

Les négociations relatives à la question grecque n'avancent que faiblement et paraissent en être toujours au même point.

Les conseils qui ont été tenus ces jours derniers à la Subl. Porte, avaient exclusivement pour objet les diverses questions d'administration intérieure à l'ordre du jour. (*Journal de Smyrne.*)

— On attend ici dans quelque temps, S. A. S. le prince danois Frédéric de Hesse-Cassel, qui fait un voyage d'agrément. S. A. est à bord de la frégate danoise la *Thétis*. Ce bâtiment étant de haut bord, se trouve compris parmi ceux dont l'admission dans les détroits est interdite par le traité du 13 juillet 1841. En conséquence, M. le baron de Hubsch ministre de Danemarck, a fait des démarches auprès de la Subl. Porte pour obtenir une autorisation particulière pour le passage de la *Thétis*, mais le gouvernement de Sa Hautesse malgré le désir qu'il ne cesse de manifester dans toutes les circonstances d'être agréable aux représentans des cours de l'Europe, s'est vu forcé à regret, par respect pour la lettre du traité, et surtout pour les Puissances qui en sont signataires, de refuser cette autorisation qui aurait pu devenir un précédent fâcheux.

— Mgr. Anthimos patriarche grec, vient de succomber à une attaque d'apoplexie, sa dépouille mortelle a été transportée à l'église de Baloukli où se trouve le tombeau de ses pères. La cérémonie funèbre a eu lieu avec toute la pompe usitée en pareille circonstance. Le corps revêtu de ces insignes pontificaux était assis sur une espèce de trône et la tête était appuyée de côté sur un coussin fort riche. La décoration placée sur une étoffe magnifique était portée à sa droite pour être rendue à la Porte et conférée ensuite au successeur du défunt.

— Hier, a eu lieu la nomination du nouveau patriarche. Le choix de Sa Hautesse s'est fixé sur le métropolitain de Thérapia, le vénérable Yermanos qui recevra aujourd'hui ou demain son investiture à la Porte.

**ANGLETERRE.** — Londres, 16 juillet. La nouvelle de la mort de S. A. R. le duc d'Orléans a produit ici une douloureuse et profonde sensation. Tous les journaux rendent hommage aux brillantes qualités d'un prince que le sort avait désigné pour occuper un des plus grands trônes du monde, et qui présentait en sa personne tans de titres à la confiance de la France et même de l'Europe entière. On annonce que la cour prendra le deuil la semaine prochaine, mais que la famille royale le prendra immédiatement.

— Lord Brougham en parlant de cette funeste catastrophe, dans la Chambre des Lords, a déclaré que tout le monde, dans l'empire britannique, sympathise du fond du cœur, avec la vive et profonde douleur que ressent la famille royale de France et le peuple français tout entier, de la mort prématurée du noble prince royal.

Le duc de Wellington a manifesté de son côté, qu'il s'associe entièrement aux sentimens de vive sympathie exprimés par le noble lord, sentimens, comme il aime à le croire, qui sont partagés par tous les membres de la Chambre.

— On lit dans le *Morning Chronicle* de ce jour:

« Nous annonçons à regret que nous avons reçu ce matin, les plus tristes nouvelles de Birmingham. Les charbonniers de Newcastle-Under-Line vont par nombreuses bandes lever des contributions dans les diverses localités où se trouvent les manufactures de poteries. Hier, dans la Chambre des Communes, M. Milner Gibson a annoncé que les nouvelles de Manchester sont également mauvaises. Partout on manifeste des craintes que le peuple, poussé au désespoir, ne commette ouvertement des actes de violence.»

— Dans la Chambre des Communes, séance du 13 juillet, le bill ayant pour objet de donner une protection plus efficace à la reine, a été examiné en comité. Le même jour, cette Chambre en a admis la 3e lecture.

Ce bill a été transmis immédiatement à la Chambre des Lords, qui, dans sa séance du 15 juillet, l'a adopté dans toutes ses phases.

— Les marchands de toiles, etc., de Belfast, en Irlande, ayant adressé au bureau de commerce un Mémoire dans lequel ils se plaignent des nouveaux droits dont vient de frapper le gouvernement, les toiles et fils de lin anglais, il leur a été officiellement répondu que des représentations ont été adressées à ce sujet, audit gouvernement.

— On annonce de Portsmouth, que le condamné Francis a été embarqué à bord du *Marquis of Hastings*, pour se rendre au lieu de sa déportation, aux colonies australiennes.

— Les navires *Erebus* et *Terror*, appartenant à l'expédition antarctique, sont arrivés à la fin de février, à 100 milles de l'île Franklin, où un débarquement fut effectué l'année dernière. Là ils eurent des avaries pendant une nuit orageuse, et furent obligés de retourner aux îles Falkland, où ils arrivèrent le 6 avril. Un homme s'était noyé à la hauteur du cap Horn. Tout était bien à bord.

— La pêche du veau marin au Groenland, a été mauvaise, cette année. Les 12 barques les plus grandes employées à cette pêche, n'ont pris ensemble que 12,500 de ces phoques.

---

pluie va nous tremper. — N'avez-vous pas froid, Sarah?

Peut-être apprendrons-nous quelque chose par le contrebandier, par ce Bras-Rouge, dit Sarah pensive sans répondre à la question de Tom.

Tout à coup celui-ci s'arrêta.

Il n'était qu'à une petite distance de l'endroit désigné par le Maître-d'Ecole pour commettre son crime.

— Je me suis trompé de rue, — dit Tom, il fallait prendre à gauche en sortant du cabaret; nous devons passer devant une maison en démolition pour retrouver notre fiacre. Retournons sur nos pas.

Le Maître-d'Ecole et la Chouette se jetèrent dans l'embrasure d'une porte pour n'être pas aperçus de Tom et de Sarah, qui les coudoyèrent presque.

— Au fait, j'aime mieux qu'ils aillent du côté des décombres, — dit tout bas le Maître-d'Ecole; si le *messière* regimbe..., j'ai mon idée.

Tom et Sarah, après avoir de nouveau passé devant le tapis-franc, arrivèrent près d'une maison en ruines.

Cette masure étant à moitié démolie, ses caves découvertes formaient une espèce de gouffre le long duquel la rue se prolongeait en cet endroit.

Le Maître-d'Ecole bondit avec la vigueur et la souplesse d'un tigre; d'une de ses [illegible] mains il saisit Tom à la gorge et lui dit:

— Ton argent, ou je te jette dans ce trou.

Et le brigand, repoussant Tom en arrière, lui fit perdre l'équilibre, d'une main le retint pour ainsi dire suspendu au-dessus de la profonde excavation, tandis que de l'autre main il saisit le bras de Sarah comme dans un étau.

Avant que Tom eût fait un mouvement, la Chouette le dévalisa avec une dextérité merveilleuse.

Sarah ne cria pas, ne chercha pas à se débattre; elle dit d'une voix calme:

— Donnez-leur votre bourse, Tom. — Et s'adressant au brigand: — Nous ne crions pas, ne nous faites pas de mal.

La Chouette, après avoir scrupuleusement fouillé les poches des deux victimes de ce guet-apens, dit à Sarah:

— Voyons tes mains, s'il y a des bagues. Non, — dit la vieille femme, en grommelant. — Tu n'as donc personne pour te donner des anneaux? quelle misère!

Le sang-froid de Tom ne se démentit pas pendant cette scène aussi rapide qu'imprévue.

— Voulez-vous faire un marché? Mon portefeuille contient des papiers qui vous seront inutiles; rapportez-le-moi, et je vous donne vingt-cinq louis, — dit Tom au Maître-d'Ecole, dont la main l'étreignait moins rudement.

— Oui, pour nous tendre une souricière, — répondit le brigand. — Allons, file sans regarder derrière toi. Tu as du bonheur d'en être quitte pour si peu.

— Un moment, — dit la Chouette, — s'il est gentil, il aura son portefeuille; il y a un moyen. — Puis, s'adressant à Tom: — Vous connaissez la plaine Saint-Denis?

— Oui.

— Savez-vous où est Saint-Ouen?

— Oui.

— En face de Saint-Ouen, au bout du chemin de la Révolte, la plaine est plate; à travers champs, on y voit de loin; venez-y demain matin tout seul, aboulez l'argent, vous m'y trouverez avec le portefeuille; donnant donnant, je vous le rendrai.

— Mais il te fera pincer, la Chouette!

— Pas si bête! il n'y a pas mèche.., on voit de trop loin. Je n'ai qu'un œil... mais il est bon; si le *messière* vient avec quelqu'un, il ne trouvera plus personne, j'aurai déménagé.

Sarah parut frappée d'une idée subite; elle dit au brigand:

— Veux-tu gagner de l'argent?

— Oui.

— As-tu vu, dans le cabaret d'où nous sortons, car maintenant je te reconnais; as-tu vu l'homme que le charbonnier est venu chercher?

— Un mince... à moustaches? Oui, j'allais manger un morceau de ce muffle-là; mais il ne m'a pas donné le temps... il m'a étourdi de deux coups de poing et m'a renversé sur une table... c'est la première fois que ça m'arrive... Oh! je m'en vengerai!

— Eh bien! il s'agit de lui, — dit Sarah!

— De lui? — s'écria le Maître-d'Ecole. — Donnez-moi 1,000 fr., je vous le tue....

— Sarah!... — s'écria Tom avec épouvante.

— Misérable! il ne s'agit pas de le tuer.... — dit Sarah au Maître-d'Ecole.

De quoi donc, alors?

— Venez demain à la plaine Saint-Denis, vous y trouverez mon compagnon, — reprit-elle; vous verrez bien qu'il est seul; il vous dira ce qu'il faut faire. Ce n'est pas 1,000 fr., mais 2,000 fr. que je vous donnerai.... si vous réussissez.

— Fourline, — dit tout bas la Chouette au Maître-d'Ecole. Il y a de l'argent à gagner; *c'est des daims huppés* (8) qui veulent monter un coup à un ennemi; cet ennemi, c'est ce gueux que tu voulais crever.... Faut y aller, j'irai moi à ta place... Deux mille balles! mon homme, ça en vaut la peine.

— Eh bien! ma femme ira, — dit le Maître-d'Ecole; — vous lui direz ce qu'il y a à faire, et je verrai....

— Soit, demain à une heure.

— A une heure.

— Dans la plaine Saint-Denis.

— Dans la plaine Saint-Denis.

— Entre Saint-Ouen et le chemin de la Révolte, au bout de la route.

— C'est dit.

— Et je vous rapporterai votre portefeuille.

(8) Des gens riches.

— Et vous aurez les 500 fr. promis, et un à-compte sur l'autre affaire, si vous êtes raisonnable.

— Maintenant allez à droite, nous à gauche; ne nous suivez pas, sinon....

Et le Maître-d'Ecole et la Chouette s'éloignèrent rapidement.

— Le démon nous est venu en aide, — dit Sarah: — ce bandit peut nous servir.

— Sarah, maintenant j'ai peur.... — dit Tom.

— Moi, je n'ai pas peur. J'espère, au contraire... Mais venez, venez, je me reconnais: le fiacre ne doit pas être loin.

Et les deux personnages se dirigèrent à grands pas vers le parvis Notre-Dame.

Un témoin invisible avait assité à cette scène.

C'était le Chourineur, qui s'était tapi dans les décombres pour se mettre à l'abri de la pluie.

La proposition que fit Sarah au brigand relativement à Rodolphe intéressa vivement le Chourineur; effrayé des périls qui menaçaient son nouvel *ami*, il regretta de ne pouvoir l'en garantir. Sa haine contre le Maître-d'École et contre la Chouette fut peut-être pour quelque chose dans ce bon sentiment.

Le Chourineur se résolut d'avertir Rodolphe du danger qu'il courait; mais comment y parvenir? Il avait oublié l'adresse du soi-disant peintre en éventails. Peut-être Rodolphe ne reviendrait-il pas au tapis-franc; comment le retrouver?

En faisant ces réflexions, le Chourineur avait machinalement suivi Tom et Sarah; il les vit monter dans un fiacre qui les attendait devant le parvis Notre-Dame.

Le fiacre partit.

Une idée lumineuse vint au Chourineur; il monta derrière cette voiture.

A une heure du matin, ce fiacre s'arrêta sur le boulevard de l'Observatoire, et Tom et Sarah disparurent dans une des ruelles qui aboutissent à cet endroit.

La nuit était noire, le Chourineur ne put signaler aucun indice [illegible] vît à reconnaître plus précisément, le lendemain, les [illegible] Alors, avec une sagacité de sauvage, il tira son couteau, [illegible] large et profonde entaille à un des arbres auprès [illegible] ture. Puis il regagna son gîte, dont il s'était [illegible]

Pour la première fois depuis long-temps le [illegible] dis un sommeil profond, qui ne fut pas [illegible] vision de *l'abattoir-aux-sergens*, comme il [illegible] langage.

([illegible] à demain.)

**FRANCE.** — Paris, 16 juillet. Le *Moniteur* publie, dans sa partie officielle, l'ordonnance suivante :

Louis-Philippe, roi des Français,

A tous présens et à venir salut.

Vu l'art 41 de la Charte constitutionnelle.

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. La Chambre des Pairs et la Chambre des Députés, qui, par notre ordonnance du 12 juin 1842, étaient convoquées pour le 3 août suivant, se réuniront le 26 juillet présent mois.

2. Notre ministre secrétaire-d'état au département de l'intérieur, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Au palais de Neuilly, le 14 juillet 1842.

LOUIS-PHILIPPE.

Par le roi : *Le ministre secrétaire-d'état au département de l'intérieur.* T. Duchatel.

— On lit dans *la Presse* :

« Par ordonnance du roi en date de ce jour, les Chambres dont l'ouverture devait avoir lieu le 3 août, sont convoquées pour le 26 juillet. Une immense responsabilité pèse depuis hier sur les conseillers de la couronne ; la prudence leur a dicté ce rapprochement, et dans les circonstances actuelles nous ne pouvons que l'approuver. Aussitôt après la constitution de leur bureau et le vote de leur Adresse, les chambres auront, assure-t-on, à s'occuper d'un projet de loi prévoyant le cas où la régence serait alors attribuée à S. A. Mgr le duc de Nemours, et fixant à dix-huit ans l'âge du jeune roi. L'auguste mère conserverait l'éducation et la tutelle de ses enfans. »

— On lit dans le *Constitutionnel* :

« L'affreux événement de la journée continue à être l'objet de toutes les préoccupations publiques. Un sentiment profond et unanime de douleur et de regret a répondu à la douleur du roi et de sa famille. Chacun a compris ce que perdait la France à la mort du duc d'Orléans. Les liens qui rattachent les citoyens à la dynastie de Juillet sont devenus, dès ce moment plus forts, s'il est possible, et l'avenir de la dynastie, qui est aussi l'avenir de la France, est aujourd'hui plus assuré que jamais.

» Une ordonnance du roi vient de convoquer les Chambres pour le 26 juillet. Cette mesure mérite toute notre approbation. Il faut que, dans cette funèbre et solennelle circonstance, les représentans du pays se pressent autour du trône, et lui portent les hommages et les consolations de la France. Il y a d'ailleurs une question très-grave à soumettre à la Chambre, question qui ne peut être remise, car sa décision est une immense garantie de sécurité pour le pays, c'est la question de régence. Nous espérons que le ministère ne manquera pas aux devoirs que les circonstances lui imposent, et qu'il soumettra immédiatement à la Chambre un projet de loi sur ce point. »

— M. l'archevêque de Paris, aussitôt qu'il a eu connaissance de l'affreux événement du 13 juillet, s'est empressé de se rendre au Palais de Neuilly.

— Des messes ont été célébrées, le 14 au matin, dans toutes les églises de Paris pour le prince royal. Mgr. l'archevêque de Paris et ses vicaires-généraux se sont rendus hier à Neuilly près de LL. MM. Mgr. l'archevêque s'y est rendu de nouveau ce matin.

— Le chapitre royal de Saint-Denis a envoyé au roi et à la reine une députation pour offrir à LL. MM. l'hommage des regrets qu'inspire partout la fin prématurée de l'héritier présomptif de la couronne de France. Un service solennel a été célébré, le 14 au matin, dans l'église royale de Saint-Denis.

— Mgr. l'archevêque de Paris vient d'adresser une lettre pastorale à tout son clergé. Elle ordonne des prières pour le roi et un service solennel pour le repos de l'âme de prince royal. Dans tous les diocèses de France, il sera dit des messes et des prières dans le même but.

— Le roi a pris le deuil pour quatre mois, à dater du 14, à l'occasion de la mort de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans.

Les funérailles de S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans n'auront lieu que dans les premiers jours d'août. Ce prince sera inhumé à Dreux ; mais la cérémonie funèbre aura lieu à Paris, dans l'église Notre Dame, dans les premiers jours d'août.

— Un conseil des ministres a été tenu le 14 de midi et demi à 2 heures, sous la présidence de M. le maréchal duc de Dalmatie. A l'issue du conseil, les ministres sont partis pour Neuilly.

Là, un nouveau conseil a été tenu et présidé par le roi. S. M. n'a rien perdu de l'admirable fermeté qu'elle a montrée au moment de la catastrophe. « Le coup est terrible, a dit le roi, mais il ne doit pas ébranler notre confiance dans l'avenir. Nous surmonterons toutes les difficultés. »

La reine n'est pas moins héroïque dans sa résignation. C'est à tort qu'un journal a annoncé que S. M. était malade.

— LL. AA. RR. le comte de Paris et le duc de Chartres sont arrivés, le 14 au soir, venant du château d'Eu.

— Des ordres du jour du ministre de la guerre et du maréchal Gérard, ordonnent que l'armée et la garde nationale de Paris, prendront immédiatement le deuil.

— Tous les théâtres de Paris feront relâche jusqu'à lundi prochain.

— L'épicier marchand de vin chez lequel le prince royal a été porté, le 13, après son malheureux accident, se nomme Le Cordier, et le gendarme qui a relevé le prince se nomme Gévaudan.

— Hier le roi est revenu plusieurs fois dans le jour à la chapelle ; chaque fois, après s'être prosterné et avoir prié, il a tiré les draperies qui cachent le corps de son fils, l'a contemplé avec un attendrissement résigné, et s'est retiré après avoir jeté de l'eau bénite.

Le prince est exposé sur le lit sur lequel il a été apporté de la maison où il est mort ; on l'a environné de draperies noires.

— Le duc d'Orléans semblait avoir le pressentiment de sa mort prochaine ; il disait, il y a quelques jours, à sa sœur, la princesse Clémentine, qui lui parlait des chances glorieuses de son avenir : Je mourrai jeune, ma sœur, je dois mourir bientôt.

— Madame la duchesse d'Orléans est arrivée 16 juillet à midi de Plombières. Ainsi que nous l'avons annoncé, M. le préfet des Vosges fut informé par le télégraphe le 13 juillet, quelques minutes après le fatal accident, que le prince avait fait une chute de voiture et qu'il était fort mal. Le préfet reçut cette triste nouvelle le même jour à 9 heures du soir. Il se rendit immédiatement à Plombières; il confia cette douloureuse nouvelle à M. le général Baudrand, aide-de-camp du prince qui était resté près de madame la duchesse d'Orléans. M. le général Baudrand annonça avec tous les ménagemens possibles à la princesse que M. le duc d'Orléans avait fait une chute de voiture, mais qu'on espérait qu'il n'en résulterait rien de fâcheux. La princesse dit : « Je ne puis rester plus long-temps ici, puis elle ordonna de faire à la hâte les préparatifs de départ.

Le 15 au matin, à 5 heures, S. A. R. et sa suite étaient parties. Elle souffrait vivement ; cependant elle était loin de penser que le prince fût mort. Elle rencontre à un petit village, entre Epinal et Neuf-Chateau, M. Bertin de Veaux, aide-de-camp du prince, qui avait reçu du roi la mission de se rendre près de madame la duchesse d'Orléans. Oh ! alors, son émotion fut extrême ; elle dit : « Je comprends ; il est mort ! ! — Depuis ce moment, elle fut silencieuse et en proie au plus violent désespoir. En vain les deux fidèles amis du prince, MM. Baudrand et Bertin de Veaux tentèrent de lui prodiguer tout ce que le cœur peut suggérer de consolant. Une scène plus déchirante attendait encore l'auguste veuve du prince royal. Elle rencontra, après avoir passé Mirecourt, le 15, vers 10 heures du matin, madame la duchesse de Nemours et la princesse Clémentine qui apportaient à leur auguste sœur des lettres du roi et de la reine.

L'entrevue fut déchirante. Nous n'essaierons point de peindre l'émotion de tous. Tous pleuraient, à l'exception de Madame la duchesse d'Orléans, qui s'était évanouie. Les princesses, ses augustes sœurs, étaient en proie à la plus vive douleur. Enfin, LL. AA. RR. sont arrivées, ce matin, à midi moins un quart à Paris, elles se sont rendues directement au palais de Neuilly.

Le roi, la reine et M. le duc de Nemours sont venus au devant de l'auguste veuve, sous le vestibule. LL. MM. ont reçu dans leurs bras l'infortunée princesse. A peine était-elle descendue de voiture qu'elle est tombée dans un évanouissement qui a duré plusieurs heures, dit-on. Les médecins ont administré à S. A. R. tous les secours que réclamait son état ; on l'a fait mettre au lit. Ce n'est que vers 3 heures qu'elle a repris ses sens. Le roi et la reine ne l'ont pas quittée.

Enfin, vers trois heures et demie, la princesse a voulu voir ses deux enfans ; on les lui a présentés : elle les a embrassés avec effusion, en versant d'abondantes larmes.

— M. le docteur Pasquier, premier chirurgien dn prince royal, assisté de M. Pasquier père, premier chirurgien du roi et de MM. Fouquier Auvity, Moreau, Blaudin, Blache, Destouches, Sauvé et Séguin, a procédé aujourd'hui en présence de M. le lieutenant-général baron Athalin, aide-de-camp de S. M. délégué par le roi à l'autopsie du corps de S. A. R. le duc d'Orléans.

Cette opération, commencée à sept heures du matin s'est prolongé jusqu'à onze. Elle paraît avoir eu pour résultat de constater : 1. que la mort du prince a été occasionée par la fracture de la partie postérieure du crâne fracture qui s'étend d'une oreille à l'autre, et qui remonte à droite jusqu'à l'os frontal, lequel est presque entièrement détaché de la tête; 2. que tous les autres organes de S. A. R. étaient parfaitement sains et dans un état de conservation qui permet de supposer que le prince, dont le régime était excellent et la vie admirablement réglée, aurait pu vivre très-long-temps.

Un autre résultat de l'autopsie a été la conviction dans l'esprit des médecins, que la tête du prince avait dû supporter toute la violence de sa chûte, aucune autre partie du corps n'étant sérieusement atteinte ; et, en même temps, que S. A. R. n'avait pas dû s'être jetée en bas de sa voiture, mais est tombée soudainement par l'effet d'une secousse qui, pendant que le prince est resté debout dans sa voiture, lui aurait fait perdre l'équilibre.

Au surplus, l'opération délicate à laquelle a présidé le docteur Pasquier, sera demain l'objet d'un procés-verbal qui sera vraisemblablement livré à la connaissance du public.

Après l'autopsie, le corps a été embaumé par les soins et en présence de la même commission médicale. Cette opération a duré cinq heures.

A cinq heures et demie, l'embaumement terminé, le général Athalin a fait inviter les officiers du roi et des princes, qui se trouvaient en ce moment à Neuilly, à se rendre auprès du corps, afin de constater le dépôt de la royale dépouille dans le cercueil qui lui était destiné, et pour signer le procès-verbal qui devait être dressé par suite de ce dépôt.

Tous les officiers du roi et des princes, présens en ce moment au château, se sont immédiatement rendus à l'invitation du général. En leur présence, le corps enveloppé de toile cirée, a été placé au fond d'un cercueil de plomb, revêtu de satin blanc le long de ses parois intérieures, avec un coussinet de même étoffe pour y poser la tête. Puis, on a placé sur le corps de S. A. R. son uniforme d'officier général, son grand cordon, ses épaulettes, son épée et son Kepy d'Afrique. Ensuite, on a rempli avec de la ouate tous les vides du cercueil. Cette opération achevée, le procès-verbal constatant le dépôt, a été signé par tous les assistans, savoir : le lieutenant-général baron Athalin, le lieutenant-général baron Gourgaud, le colonel comte Dumas, le colonel comte de Chabanner, aides-de-camp du roi : les commandans de Larue, Borel de Bretizel, Duhesme, comte de Failly, baron Jamin, officiers d'ordonnance du roi et des princes : le duc de Praslin, chevalier d'honneur de la princesse royale ; M. Auguste Trognon et de la Tour, secrétaires des commandemens de LL. AA. RR. le prince de Joinville et le duc de Montpensier.

Le procès-verbal, signé par les personnes ci-dessus nommées a été roulé et introduit dans une bouteille hermétiquement fermée, qui a été placée dans le cercueil. — Puis le cercueil lui-même a été clos avec du plomb fondu et mis dans son enveloppe de bois de chêne revêtue de velours noir, à clous d'argent. — Le cœur du prince avait été renfermé dans une urne de plomb, scellée comme le cercueil. — Le clergé a été alors introduit, et il a jeté l'eau bénite sur l'auguste dépouille. — Puis le cercueil a été porté dans la chapelle et replacé sous le cénotaphe. — Et les chants funèbres ont recommencé pour ne plus s'arrêter que dans les *caveaux de Dreux*.

Les élections sont terminées.

Sur les quatre cent cinquante neuf nominations les conservateurs en comptent deux cent soixante-six, et l'opposition quatre-vingt treize.

Les conservateurs n'ont que deux doubles nominations, l'opposition en compte cinq et une triple, ce qui, pour les premières opérations de la session prochaine, réduit le nombre des votans à quatre cent cinquante.

**BELGIQUE.** — Bruxelles, 17 juillet. LL. MM. se rendant à la pressante invitation de S. M. le roi des Français, sont parties hier pour Paris où elles uniront leur douleur à celle de la famille royale de France.

— La douleur de la reine a été si vive et si poignante en apprenant la mort du duc d'Orléans, qu'on l'entendait pleurer dans tous les appartemens du château de Laeken.

— M. Dujardin est parti avant-hier pour La Haye, à l'effet de reprendre les négociations pour l'arrangement de nos différends avec la Hollande.

— Nous pouvons annoncer que nos négociateurs à Paris ont obtenu du gouvernement français l'exception à l'ordonnance du 26 juin. La convention devait être signée le 14, mais la mort du duc d'Orléans en aura retardé la signature de quelques jours.

**Théâtre-Royal-Français.**

*Jeudi* 21 *juillet*. Les comédiens ordinaires du roi auront l'honneur de donner : La première représentation de la reprise de : **Le Pré aux Clercs**, opéra-comique en trois actes, paroles de M. E. de Planard, musique d'Hérold. Précédé de : **Les Trois Étoiles**, vaudeville en un acte, par MM. Léon Halevy et Jaime.

***On commencera à SEPT heures.***

# Cours des Fonds Publics.

### *Bourse d'Amsterdam du 16 Juillet.*

| | | Int. | Cours du 14 Juill. | Ouvert. | Fermé. |
|---|---|---|---|---|---|
| Pays-Bas | Dette active | 5 | 100 $\frac{3}{8}$ | 100 $\frac{3}{16}$ | 100 $\frac{1}{4}$ |
| | Dito dito | 2½ | 51 $\frac{1}{4}$ | 51 $\frac{1}{4}$ | 51 $\frac{9}{16}$ |
| | Billets de chance | | — | — | — |
| | Syndicat | 4½ | — | 93 $\frac{1}{2}$ | 93 $\frac{5}{8}$ |
| | Dito | 3½ | — | 76 $\frac{1}{2}$ | — |
| | Société de Commerce | 4½ | 143 $\frac{1}{4}$ | 144 | 144 $\frac{3}{4}$ |
| | Dito nouvelle | 4½ | — | — | — |
| | Emprunt de 1836 | 4 | — | — | — |
| | Dito des Indes | 5 | 98 $\frac{1}{2}$ | 98 $\frac{11}{16}$ | 98 $\frac{3}{4}$ |
| Russie | Oblig. Hope & C. 1798 & 1816 | 5 | — | 106 $\frac{1}{2}$ | — |
| | Dito dito 1828 & 1829 | 5 | — | — | — |
| | Inscript. au Grand Livre | 6 | — | — | — |
| | Certificats au dito | 6 | — | 70 $\frac{5}{8}$ | — |
| | Dito inscriptions 1831 & 1833 | 5 | — | 98 $\frac{1}{4}$ | — |
| | Emprunt de 1840 | 4 | — | 90 | — |
| Espagne | Perp. ém. Amsterdam | 5 | — | — | — |
| | Passive | 5 | — | — | — |
| | Dette différée à Paris | | — | — | — |
| | Deffered | | — | — | — |
| | Ardouin | 5 | 18 $\frac{3}{8}$ | 18 $\frac{1}{2}$ | 18 $\frac{11}{16}$ |
| Autriche | Obligations Goll. & Comp. | 5 | — | — | — |
| | Dito métalliques | 5 | — | — | — |
| | Dito dito | 2½ | — | — | — |
| Angleterre | Cons. Ann. | 3 | — | — | — |
| France | Inscriptions au Grand-Livre | 3 | — | — | — |
| Pologne | Actions 1836 | f | — | — | — |
| Brésil | [illegible] | | — | — | — |
| Portugal | Obligations [illegible] | | — | — | — |

### *Bourse de Paris du 15 Juillet.*

| | | Int. | Cours du 14 | Ouvert. | Fermé. |
|---|---|---|---|---|---|
| France | Cinq pour cent | | 116 40 | 116 55 | 117 00 |
| | Trois pour cent | | 76 70 | 77 05 | 77 30 |
| Espagne | Emprunt Ardouin | | — | 22 | 22 |
| | Anc. différé | | — | — | — |
| | Nouv. dito | | — | — | — |
| | Passive | | — | 4 $\frac{1}{2}$ | — |
| Naples | Certificats Falconet | | — | 105 00 | 105 00 |
| Pays-Bas | Dette active | 2½ | — | — | — |
| Belgique | Dette active | 5 | 102 $\frac{1}{2}$ | 102 $\frac{1}{4}$ | 102 $\frac{1}{2}$ |
| | Dito | 3 | — | — | — |
| | Banque belge | | — | 772 50 | — |
| États-Unis | Obligations de la Banque | | — | — | — |

### *Du 16 Juillet.* Du 15

| | | Int. | Du 15 | Ouvert. | Fermé. |
|---|---|---|---|---|---|
| France | Cinq pour cent | | 117 00 | 117 45 | 117 60 |
| | Trois pour cent | | 77 30 | 77 60 | 77 60 |
| Espagne | Emprunt Ardouin | | 22 | 22 | 22 $\frac{1}{2}$ |
| | Anc. différée sans | | — | — | — |
| | Nouv. dito | | — | — | — |
| | Passive | | — | 4 $\frac{1}{2}$ | 4 $\frac{3}{8}$ |
| Naples | Certificats Falconet | | 105 00 | 105 75 | 106 00 |
| Pays-Bas | Dette actire | 2½ | — | — | — |
| Belgique | Dette active | | 102 $\frac{1}{2}$ | 102 $\frac{3}{4}$ | — |
| | Dito | | — | — | — |
| | Banque belge | | — | — | — |
| États-Unis | Obligations de la Banque | 35 | — | — | — |

### *Bourse d'Anvers du 16 Juillet.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Métalliques | 5 | — | |
| Naples | 5 | — | |
| Ardouins | 6 | 18 $\frac{1}{2}$ | A. |
| Dette différée, ancien | | — | |
| Passive | 5 | — | |
| Lots de Hesse | | 25 $\frac{1}{2}$ | P. |

Cours après la Bourse (2 $\frac{3}{4}$ heures)

Ardouin 18 $\frac{9}{16}$.

Idem Primes.

### *Bourse de Vienne du 9 Juillet.*

| | | |
|---|---|---|
| Métalliques | 5 | 109 $\frac{1}{4}$ |
| Dito | 4 | 100 $\frac{11}{16}$ |
| Dito | 3 | — |
| Lots de 1834 | | — |
| Actions de la Banque | | — |

### *Bourse de Londres du 15 Juillet.*

| | | |
|---|---|---|
| Consolidés | 3 | 90 $\frac{5}{8}$, $\frac{3}{4}$ P. |
| Holl. Dette active | 2½ | 51 $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{4}$ |
| Dito dito | 5 | 100 $\frac{7}{8}$, |
| Dito emprunt 1837 | 5 | — |
| Espagne | | 20 $\frac{3}{4}$ |
| Portugal (nouv.) | | — |
| Russes | | — |

» Carlsruhe, 17 juin 1842.

**LA HAYE,**

Imprimerie de **Léopold Lœbenberg**, *Assendelftstraat.*

**Dépôt-général : chez MM. SCHOONEVELD et FILS, *Beurssteeg*, à Amsterdam ; et chez S. VAN REYN SNOECK, *Hoofdsteeg*** à Rotterdam.